

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2007

DISPOSITIONS RELATIVES À L'OUTRE-MER - (n° 3405)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 119

présenté par
M. Quentin,
rapporteur au nom de la commission des lois

ARTICLE 6

Dans les alinéas 18, 19 et 20 de cet article, substituer au mot :

« général »,

le mot :

« territorial ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.